

4 Etages de végétation dans les écorégions

Les étages de végétation sont définis sur la base du comportement écologique de diverses essences, ainsi que des caractéristiques structurelles des peuplements.

On trouvera également certaines indications sur les limites entre étages dans le chapitre 8 «Ecogrammes des écorégions et étages de végétation».

Le comportement des principales espèces d'arbres dépend essentiellement du climat et du sol. Ces données peuvent varier à petite échelle: présence d'un couloir d'air froid, propriétés du sol favorables aux résineux devenant propices aux feuillus. Les étages de végétation peuvent par conséquent changer fortement sur un territoire restreint.

Les indications d'altitude du modèle sont des moyennes. Localement, les limites entre étages peuvent varier de plusieurs centaines de mètres.

La présence du hêtre est un indicateur précieux pour déterminer l'étage de végétation dans les régions où cette essence est fréquente, voire souvent dominante (J, 1, 2a, 5). Si le hêtre est au moins codominant dans les peuplements «adultes», il est alors certain que nous nous trouvons au-dessous de l'étage haut-montagnard (forêts de conifères). Comme la limite supérieure de la présence du hêtre a été en maints endroits fortement abaissée par l'action de l'homme, cette limite doit être déterminée soigneusement.

La limite de l'étage montagnard supérieur ne peut pas être déterminée à l'intérieur d'un peuplement. La démarche la plus appropriée consiste à observer le flanc de la vallée à partir du versant opposé. Ce faisant, il faut tenir compte des variations de la géologie, de l'exposition, de la pente ainsi que des particularités du terrain.

Pour déterminer la limite de l'étage montagnard supérieur, il faut tenir compte des facteurs suivants, qui favorisent la présence du hêtre en altitude:

- sous-sol calcaire (favorable aux feuillus),
- fort rayonnement, forte pente,
- chutes de pierres et avalanches.

C'est ainsi que le hêtre peut parfois croître jusqu'à 1600 m d'altitude (par exemple dans les Churfürsten). Inversement, sur des replats au sol lourd, argileux et ayant tendance à s'acidifier (favorable aux résineux), les conditions de croissance sont défavorables au hêtre, même à basse altitude et la limite supérieure de cette essence sera abaissée d'autant.

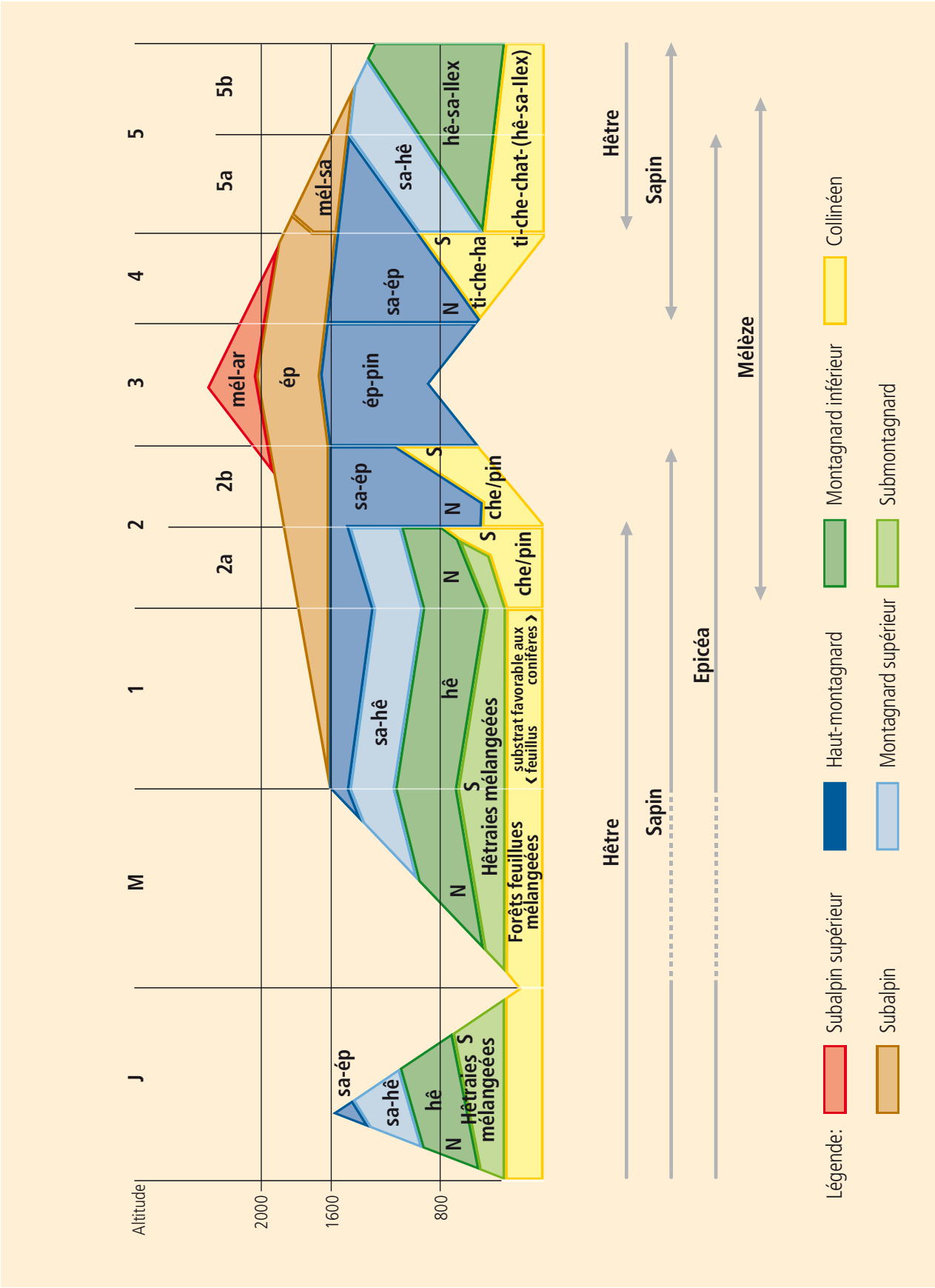
Attention: le hêtre peut aussi croître, à plus haute altitude, à l'état isolé et rabougri, dans le peuplement accessoire ou dans les strates herbacée et arbustive! Ces hêtres ne doivent cependant pas être considérés comme des indicateurs d'une station favorable au hêtre.

La présence du sapin dans les régions J et 1, de même que dans son aire de répartition secondaire dans la région 2, est un critère déterminant pour placer la limite entre les étages haut-montagnard et subalpin. Le sapin peut être dominant dans le premier cas, mais à l'étage subalpin, on le trouve tout au plus à l'état isolé dans la strate dominante.

Si le sapin, dans ces régions, est très présent dans la strate dominante des peuplements «adultes», c'est donc que nous nous trouvons au-dessous de l'étage subalpin.

Par contre, le sapin peut être dominant à l'étage subalpin dans les Alpes externes et intermédiaires du Sud (régions 4 et 5).

On admet qu'avec le réchauffement climatique, la limite supérieure d'essences thermophiles telles que le hêtre, le sapin ou le chêne se déplacera vers le haut. A basse altitude, par exemple à l'étage collinéen dans les Alpes du Sud, des espèces thermophiles proches des lauracées (p.ex. *Ilex*, *Laurus*, *Prunus laurocerasus*) vont poursuivre leur extension.



III. 4: Etages de végétation dans les écorégions